



**PROJET EOLIEN A VILLEGAUDIN, DICONNE ET DEVROUZE
(71)**

**COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU PARC LES SOURCES DU MISTRAL, (21)
DU 20 NOVEMBRE 2021**



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par la CNR)

Sommaire / Table des matières

LES PARTICIPANT·E·S A LA VISITE	2
INTRODUCTION	3
➤ Invitation à la visite	3
➤ Document de présentation	3
PARCOURS DE LA VISITE DU PARC EOLIEN LES SOURCES DU MISTRAL	4
L'ENVIRONNEMENT SONORE ET LES HABITATIONS	5
➤ Bruit	5
➤ Marché de l'immobilier	5
LES RETOMBEES ECONOMIQUES.....	6
➤ Retombées fiscales et réglementation	6
LA COHABITATION DES EOLIENNES AVEC LA BIODIVERSITE.....	7
➤ Faune volante – oiseaux et chauves-souris	7
➤ Élevages et parcs éoliens	7
➤ Pratique de la chasse	7
FONCTIONNEMENT, SECURITE, RESEAU ET VIE DU PARC EOLIEN...8	
ANNEXE 1 – DOCUMENT DISTRIBUE AUX PARTICIPANTS LE JOUR DE LA VISITE	10

ANNEXE 2 – PROBIRD – DISPOSITIF DE PROTECTION DES OISEAUX	12
ANNEXE 3 – OFFRE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE.....	14

Les participant-e-s à la visite

12 personnes ont participé à la visite du parc éolien Les Sources du Mistral.

Collectivités

Laurent BIARD, Conseiller municipal, Villegaudin

Mathieu CASTIGLIONI, Conseiller municipal, Diconne

Robert COULON, Maire, Diconne

Sabine DOMS, Maire, Devrouze

Frédéric GUITON, 2^{ème} adjoint, Devrouze

Jean-Pierre JAUNET, Conseiller municipal, Devrouze

Joël MOREAU, Villegaudin

Pascal PETIT, Maire, Villegaudin

Christiane POCOBELLO, Conseillère municipale, Diconne

Nathalie RICHON-LEMAIRE, 1^{ère} adjointe, Devrouze

William TOMASINI, Conseiller municipal, Villegaudin

Association

Evelyne MICHEL, Trésorière, Association de chasse de Devrouze

CNR

Serge VADOT, Chef de projets éoliens

Fanny PERISSIER, Chef de projets éoliens

Stéphane SUBRIN, Ingénieur exploitant

Quelia

Constant DELATTE, Concertant

Leslie CLAUX, Concertante

Participants sur place

Jean-Noël TRUCHOT, Maire, Sacquenay

Didier QUANTIN, 1^{er} adjoint, Sacquenay

Personnes excusées

Laure BERNARD, Conseillère municipale, Devrouze

Jean-Paul BOISSARD, Conseiller municipal, Devrouze

Didier BOUJON, Riverain, Diconne

Simon CANTEL, Domaines et patrimoines

Daniel COLAS, Adjoint, Diconne

Marjorie FIGURA MISERY, Riveraine, Villegaudin

Romain LACHEZE, Technicien, CRPF

Thomas MAURY, Conseiller municipal, Diconne

Nathalie RICHON-LEMAIRE, 1^{ère} adjointe, Devrouze

Introduction

La visite du parc éolien « les Sources du Mistral » a été organisée volontairement par CNR suite à des échanges avec les mairies. Ce compte-rendu restitue un résumé du déroulement de la visite du 20 novembre 2021 (la visite a eu lieu un samedi pour faciliter la participation des habitants).

Invitation à la visite

Information des mairies

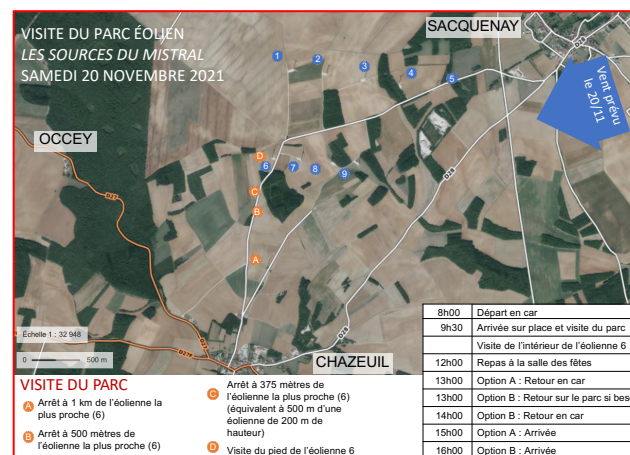
Après avoir pris contact avec les mairies pour déterminer une date appropriée à chacun, les invitations ont été adressées par mail le 10 novembre 2021.

Invitation des habitants

Les habitants ont été conviés par les mairies. Les personnes ayant souhaité participer à la démarche de concertation ont été contactées directement.

Document de présentation

Un document d'information a été remis aux participants lors du trajet en car. Il présente un plan et compare les caractéristiques du parc éolien à visiter avec celles du futur parc éolien Brix'air.



Document de présentation remis aux participants

 Site internet : https://www.eolien-brixair.fr Courriel : brixair@eolien-cnr.fr	
VISITE DU PARC ÉOLIEN LES SOURCES DU MISTRAL – SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021	
PARC ÉOLIEN LES SOURCES DU MISTRAL Sur les communes de Sacquenay et Chazeuil Caractéristiques du parc : - 9 éoliennes - 2 MW par éolienne - puissance du parc 19 MW Vent dominant nord-sud Vent le 20/11 (est vers ouest) Contrat de disponibilité des éoliennes de plus 97 % à l'année Dimensions des éoliennes : - hauteur en bout de pale : 150 mètres - hauteur du mât : 95 mètres - diamètre du rotor : 110 mètres - longueur des pales : 53 mètres Historique : - 2018 à 2019 : construction - printemps 2019 : mise en service au printemps	PROJET ÉOLIEN BRIX'AIR Sur les communes de Devrouze, Diconne, Villegaudin Caractéristiques du projet : - jusqu'à 8 éoliennes maximum - puissance à définir Vent dominant Sud Dimension des éoliennes : - potentiel maximal en bout de pale : 200 mètres - hauteur du mât : à définir - diamètre du rotor : à définir - longueur des pales : à définir Historique et calendrier : - Depuis 2017 : concertation du projet - 2019 : lancement des études d'impact et techniques - Mi-2022 : dépôt de dossier - 2023-2024 : construction puis mise en service

⇒ Voir document distribué en annexes pages 11-12

Parcours de la visite du parc éolien Les Sources du Mistral¹

1. 10h – Arrivée et arrêt à 1 km du parc éolien



2. Arrêt au pied de l'éolienne N°6 et discussion avec le maire de Sacquenay



3. Visite de l'intérieur du mât de l'éolienne N°6



4. Salle des fêtes de Sacquenay : pause déjeuner

5. 13h30 – Passage en bus dans le parc et dernier arrêt à l'éolienne N°6



¹ Cf. Carte en annexe page 9

Échanges et questions/réponses

De nombreux échanges entre les participants et l'équipe de CNR ont eu lieu pendant les trajets aller et retour et pendant toutes les étapes de la visite. Les sujets abordés sont regroupés par thématique dans les pages suivantes.

L'environnement sonore et les habitations

➔ Bruit

Un vent plus fort ne rime pas avec des éoliennes plus bruyantes. En effet, le bruit généré par les éoliennes se superpose à celui de l'environnement sonore, c'est-à-dire les bruits des arbres etc. qui est également plus important en cas de vent puissant.

De nouvelles technologies pour des éoliennes plus silencieuses

Les éoliennes sont maintenant équipées de peignes sur leurs pâles, qui réduisent le bruit.

Bruit dans des conditions de vent particulières

Monsieur TRUCHOT, maire de Sacquenay, précise qu'on entend les éoliennes les jours de vent du Sud.

La réglementation en France

En France, l'implantation en deçà des 500 mètres de distance réglementaire n'est pas autorisée. A cela s'ajoute la réglementation acoustique sur les émergences (3 dB la nuit et 5 dB le jour d'émergence autorisée) qui s'applique quelque-soit la distance des habitations aux éoliennes. En cas de dépassement les éoliennes sont bridées (freinées automatiquement) afin de respecter les émergences.

➔ Marché de l'immobilier

Le maire informe les visiteurs que la demande concernant les biens immobiliers est forte : les biens se vendent facilement et certains sont en construction.

Le maire confirme que le parc éolien **n'a pas entraîné de conséquences négatives** sur le marché immobilier de Sacquenay.

73% de la population française a une image favorable de l'éolien. Cette adhésion grimpe à 80% pour les personnes vivant à moins de 10km d'un parc éolien².

² <https://presse.ademe.fr/2021/10/sondage-harris-interactive-les-francais-et-leolien.html>

Les retombées économiques

➔ Retombées fiscales et réglementation

Comment sont réparties les retombées fiscales ?

Les retombées fiscales sont définies par la réglementation. Comme pour toute activité économique, la production d'électricité génère des taxes au profit des collectivités selon la réglementation nationale en vigueur. Par exemple l'IFER, impôt le plus important pour l'éolien, représentant 7 650€/an par MW installé (au 1^{er} janvier 2020), la répartition est :

- 50% pour l'intercommunalité
- 20% pour la commune
- 30% pour le département

En plus de l'IFER, il faut prendre en compte les autres impôts et taxes que sont la taxe foncière, la CVAE et la CFE.

Une répartition négociable avec l'intercommunalité

Les retombées fiscales liées aux éoliennes sont réglementées par la loi de Finances, mais peuvent donner lieu à des répartitions différentes propres à chaque territoire.

Sacquenay et la communauté de communes Tille et Venelle se sont accordées pour un partage à parts égales de l'IFER (au lieu de 50% pour l'intercommunalité et 20% pour la commune) : les recettes fiscales s'élèvent à 45 000 € par an pour la commune pour 5 éoliennes de 2MW. Après la signature d'un fonds de concours, ils ont opté pour la signature d'un pacte, offrant une sécurité juridique supérieure, pour contractualiser cet accord.

Selon le Maire de Sacquenay, ces retombées permettent de financer l'entretien et la rénovation d'équipements. Parmi les projets réalisés ou en cours, ces financements ont participé à la rénovation de la

maire, de la salle des fêtes et de l'église, ainsi qu'à la création d'un city park.



La cohabitation des éoliennes avec la biodiversité

➔ Faune volante – oiseaux et chauves-souris

Un suivi environnemental

Suite à la mise en exploitation du parc, un suivi environnemental est mis en œuvre. Il s'agit de suivre mortalité de l'avifaune dans un rayon de 50 mètres autour des éoliennes, relever les nids ou encore le taux de charognage. Ils sont réalisés tous les ans pendant 3 ans, puis, si aucun impact fort n'est observé, une fois tous les 10 ans.

Pour s'adapter aux oiseaux : repérage, système d'effarouchement, arrêt des éoliennes

Le risque zéro avec une éolienne n'existe pas, mais les **causes de mortalité premières** pour la faune volante sont **la prédation et les collisions** (vitres de bâtiments et lignes électriques).³

Au début de l'exploitation du parc des Sources du Mistral de la mortalité avifaune a été constatée au pied des éoliennes. Des mesures de réduction des impacts ont alors été demandées par la DREAL. La solution retenue a été d'équiper toutes les éoliennes d'un système de régulation dit « Pro Bird » : des caméras dotées d'une intelligence artificielle repèrent les oiseaux dans un périmètre 300 mètres et provoquent l'arrêt des éoliennes en cas de détection d'une espèce protégée, en particulier le Milan Royal.

A Sacquenay, un expert indépendant est mobilisé une fois par semaine sur une période de 20 semaines, pour étudier la potentielle incidence du parc éolien sur la faune volante.

Fonctionnement des éoliennes adapté au comportement des chauves-souris

Pour limiter la mortalité des chauve-souris, il existe une solution qui consiste à **contraindre les éoliennes (bridage) en fonction de certaines conditions de vitesse du vent et de température**, ce qui réduit les risques tout en ayant peu d'incidence sur la production d'énergie.

⇒ Voir en annexes pages 11 et 12 pour plus de précisions sur les dispositifs de réduction et de qualification de la mortalité des oiseaux

➔ Élevages et parcs éoliens

Des éleveurs de Chazeuil et de Sacquenay, situés respectivement à 1,2 et 2 km, n'ont pas constaté de changement de comportements au sein de leurs élevages.

➔ Pratique de la chasse

Le Maire de Sacquenay précise que des activités de chasse ont toujours lieu. Concernant la quantité de gibiers, les avis divergent en fonction des chasseurs. De son côté, la commune dénombre toujours des dégâts causés par les sangliers.

Fonctionnement, sécurité, réseau et vie du parc éolien

Puissance du vent, arrêt des éoliennes et production d'électricité

Une éolienne produit de l'électricité à partir d'une vitesse de vent de 4 mètres par seconde (m/s), soit environ 15 km/h. Lorsqu'une éolienne ne tourne pas, cela peut être à cause d'un vent trop faible (4 m/s) ou trop fort (25 m/s ou 90 km/h), pour cause de maintenance, ou en cas de bridage.

Une éolienne est disponible pour produire de l'énergie 97% du temps, cette disponibilité est garantie par le service de maintenance de l'éolienne.

Une énergie intermittente mais pertinente

S'il est souvent reproché à l'éolien de ne pas produire en continu durant une journée, il faut noter que la production suit la demande au cours de l'année : la production d'électricité est la plus importante entre novembre et mars.

Système d'information et de sécurité

Le parc éolien est équipé d'un **système de surveillance à distance**. Toutes les informations sont **envoyées en temps réel** vers un serveur de l'exploitant du parc.

L'intérieur d'un mât d'éolienne varie selon le constructeur. Dans le cas de Vestas, le modèle présent aux

Sources du Mistral, le générateur se situe dans la nacelle. En bas du mât, un tableau d'indicateurs précise l'angle d'orientation des pâles,

la puissance produite et toutes les données relatives à la production d'énergie depuis l'installation du parc éolien.

Balises des éoliennes

Les feux de balisage des éoliennes sont une obligation pour la sécurité aéronautique de l'aviation civile et militaire. Allumés en blanc la jour et en rouge la nuit, ils représentent un impact visuel pour les riverains de parcs éoliens car ils sont visibles la nuit.

En France, plusieurs expérimentations sont menées pour réduire, voir supprimer la visibilité pour les riverains, tout en veillant au respect des impératifs de sécurité pour l'aviation.

Très faible production de déchets

En cours d'exploitation, une éolienne génère peu de déchets. Ainsi maximum 4kg de graisse doivent être traités par an. Une vidange d'environ 230L d'huile est réalisée tous les 5 ans.

Possibilités d'extension du parc éolien

Une extension du parc des Sources du Mistral de 4 éoliennes est en cours d'étude sur la commune de Sacquenay.

Durée de vie d'un parc éolien : 25 ans, ou plus

Les évolutions technologiques prolongent la durée de vie moyenne d'un parc éolien.

A partir de 20 ans d'exploitation, l'exploitant mène une étude de temps résiduel pour estimer la durée de vie restante du parc.

L'exploitant peut envisager plusieurs solutions pour l'avenir du parc éolien. On appelle « *repowering* », ou renouvellement, la technologie qui consiste à remplacer d'anciennes éoliennes par de nouvelles, plus puissantes et plus productives.

Pour tout changement important (changement de taille ou emplacement des éoliennes), il est nécessaire d'obtenir de **nouvelles autorisations**.

Nous sommes encore aux prémices du repowering, pour certains sites il peut suffire de ne changer qu'une partie de l'éolienne, la nacelle et les pales par exemple.

Les pales : des éléments soumis aux éléments naturels

Les pales sont le composant ayant la durée de vie la plus courte. Généralement construites à partir d'époxy et de fibre de verre (parfois de balsa et de fibre carbone), elles doivent faire face aux éléments naturels comme la foudre.

En cas d'usure trop importante, les pâles sont changées. À CNR, 3 à 4 réparations sont faites par an sur plus de 290 éoliennes installées.

Prévenir les impacts de la foudre sur le matériel

Des procédures de surveillance sont mises en place pour limiter les dommages que la foudre peut causer sur les éoliennes le matériel. Des vérifications sont effectuées plusieurs fois par an par les exploitants. De plus CNR est averti dès qu'un impact de foudre est constaté à

moins de 2 km d'une éolienne et se rend sur place pour une vérification.

Le matériel est adapté pour résister à la foudre. Ainsi, des boucliers sont placés sur les pales pour capter la foudre et la diriger vers le sol.

Durée de concrétisation d'un projet : des études à l'exploitation

Le parc des Sources du Mistral a mis 12 ans à se concrétiser : le projet a émergé en 2007, a été autorisé en juin 2013 et a fait l'objet d'un modificatif en 2015. La construction n'a pu avoir lieu qu'en 2018 suite à un recours contentieux et aux retards des travaux liés au raccordement électrique.

La période de travaux s'est étendue sur une année. Les mâts, du constructeur Vestas, sont montés en une journée seulement.

Pour le parc éolien des Sources du Mistral le **chantier a duré 1 an**.

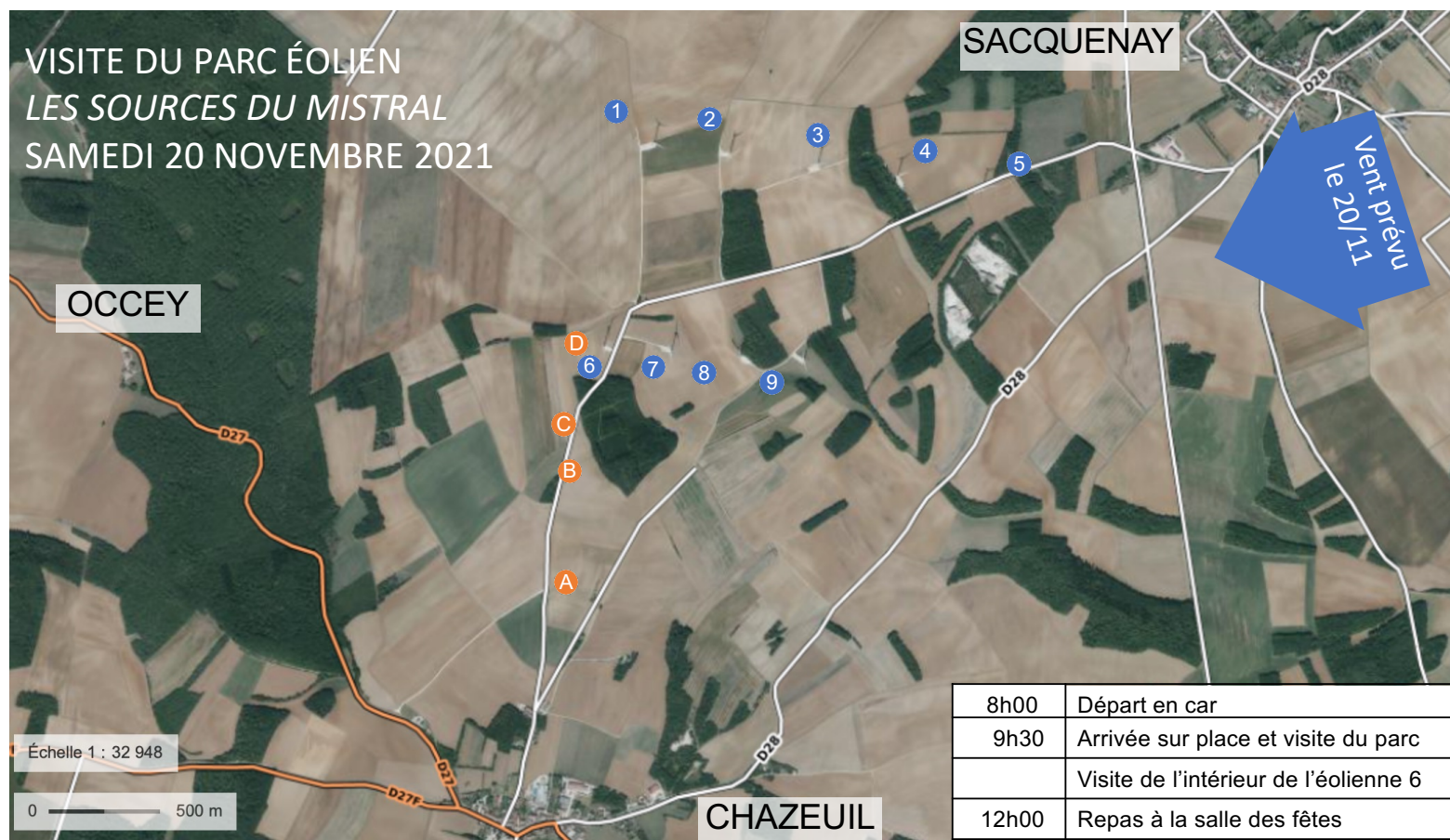
Un prix d'achat avantageux

Le prix moyen d'achat de l'électricité par le consommateur est de 15 centimes par kWh. Pour le parc Sources du Mistral il est de 8 centimes.

Lors de la visite le prix était de 29 centimes en heure de pointe et 20 centimes en heure creuse.

Pour être injectée sur le réseau l'électricité est achetée par les fournisseurs historiques d'électricité (comme EDF par exemple) aux producteurs d'énergie renouvelables.

Annexe 1 – document distribué aux participants le jour de la visite



VISITE DU PARC

- A** Arrêt à 1 km de l'éolienne la plus proche (6)
- B** Arrêt à 500 mètres de l'éolienne la plus proche (6)

- C** Arrêt à 375 mètres de l'éolienne la plus proche (6) (équivalent à 500 m d'une éolienne de 200 m de hauteur)
- D** Visite du pied de l'éolienne 6

8h00	Départ en car
9h30	Arrivée sur place et visite du parc
	Visite de l'intérieur de l'éolienne 6
12h00	Repas à la salle des fêtes
13h00	Option A : Retour en car
13h00	Option B : Retour sur le parc si besoin
14h00	Option B : Retour en car
15h00	Option A : Arrivée
16h00	Option B : Arrivée

VISITE DU PARC ÉOLIEN *LES SOURCES DU MISTRAL* – SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021

PARC ÉOLIEN *LES SOURCES DU MISTRAL*

Sur les communes de Sacquenay et Chazeuil

Caractéristiques du parc :

- 9 éoliennes
- 2 MW par éoliennes
- puissance du parc 19 MW

Vent dominant nord-sud

Vent le 20/11 (est vers ouest)

Contrat de disponibilité des éoliennes de plus 97 % à l'année

Dimensions des éoliennes :

- hauteur en bout de pale : 150 mètres
- hauteur du mât : 95 mètres
- diamètre du rotor : 110 mètres
- longueur des pales : 53 mètres

Historique :

- 2018 à 2019 : construction
- printemps 2019 : mise en service au printemps

PROJET ÉOLIEN *BRIX'AIR*

Sur les communes de Devrouze, Diconne, Villegaudin

Caractéristiques du projet :

- jusqu'à 8 éoliennes maximum
- *puissance à définir*

Vent dominant Sud

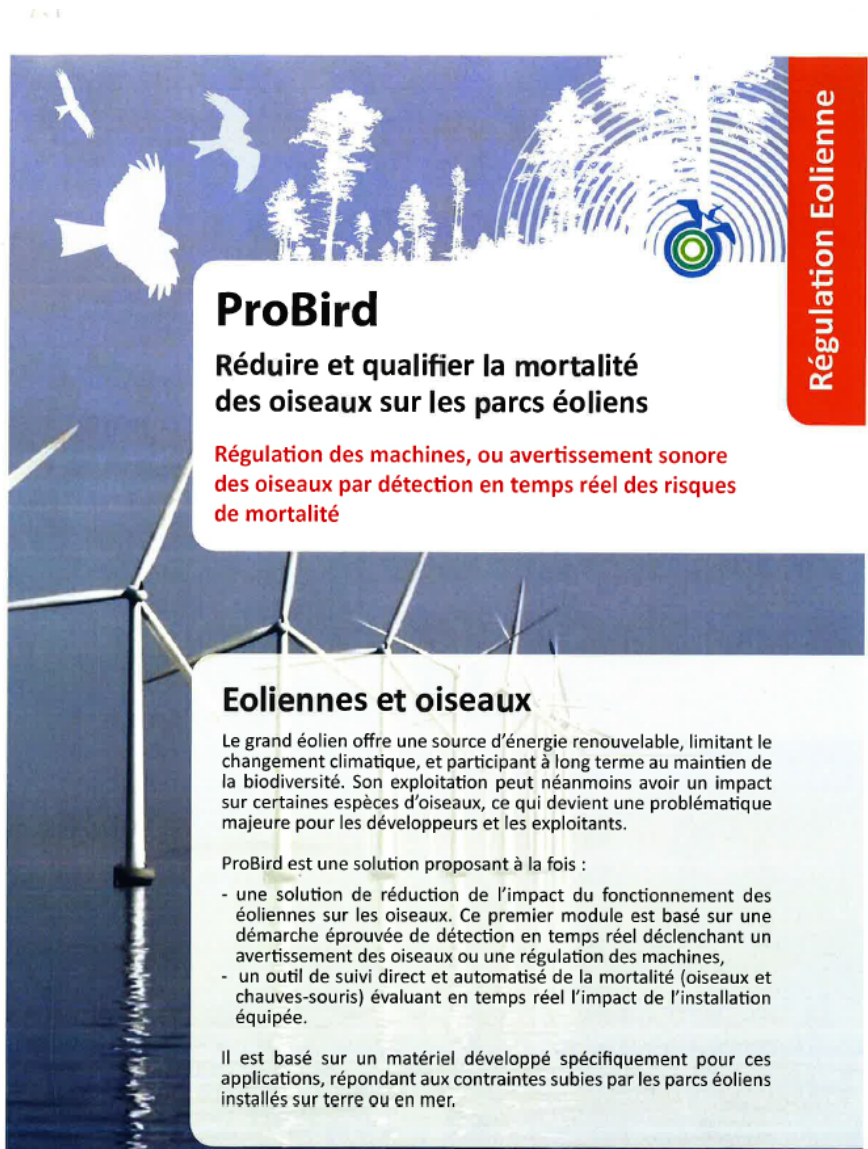
Dimension des éoliennes :

- potentiel maximal en bout de pale : 200 mètres
- hauteur du mât : *à définir*
- diamètre du rotor : *à définir*
- longueur des pales : *à définir*

Historique et calendrier :

- Depuis 2017 : concertation du projet
- 2019 : lancement des études d'impact et techniques
- Mi-2022 : dépôt de dossier
- 2023-2024 : construction puis mise en service

Annexe 2 – ProBird – dispositif de protection des oiseaux



ProBird

Réduire et qualifier la mortalité des oiseaux sur les parcs éoliens

Régulation des machines, ou avertissement sonore des oiseaux par détection en temps réel des risques de mortalité

Eoliennes et oiseaux

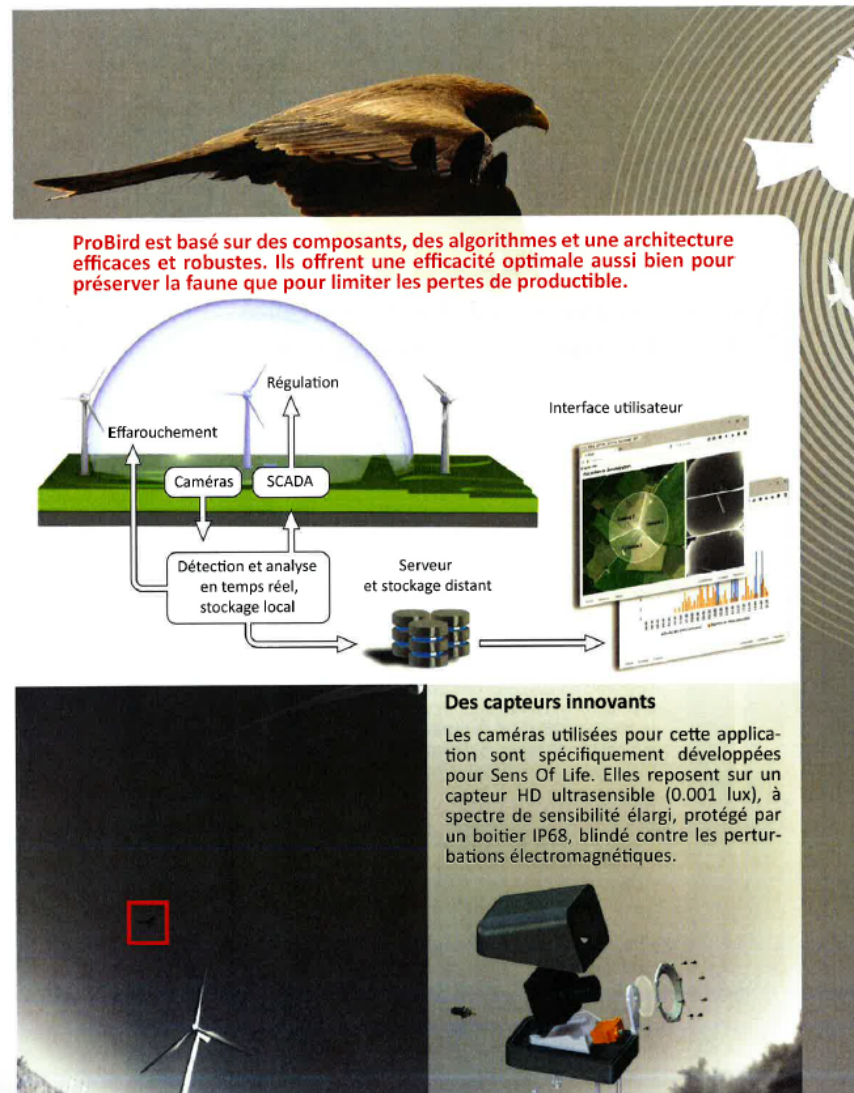
Le grand éolien offre une source d'énergie renouvelable, limitant le changement climatique, et participant à long terme au maintien de la biodiversité. Son exploitation peut néanmoins avoir un impact sur certaines espèces d'oiseaux, ce qui devient une problématique majeure pour les développeurs et les exploitants.

ProBird est une solution proposant à la fois :

- une solution de réduction de l'impact du fonctionnement des éoliennes sur les oiseaux. Ce premier module est basé sur une démarche éprouvée de détection en temps réel déclenchant un avertissement des oiseaux ou une régulation des machines,
- un outil de suivi direct et automatisé de la mortalité (oiseaux et chauves-souris) évaluant en temps réel l'impact de l'installation équipée.

Il est basé sur un matériel développé spécifiquement pour ces applications, répondant aux contraintes subies par les parcs éoliens installés sur terre ou en mer.

Régulation Eolienne



ProBird est basé sur des composants, des algorithmes et une architecture efficaces et robustes. Ils offrent une efficacité optimale aussi bien pour préserver la faune que pour limiter les pertes de productible.

Effarouchement

Régulation

Caméras

SCADA

Détection et analyse en temps réel, stockage local

Serveur et stockage distant

Interface utilisateur

Des capteurs innovants

Les caméras utilisées pour cette application sont spécifiquement développées pour Sens Of Life. Elles reposent sur un capteur HD ultrasensible (0.001 lux), à spectre de sensibilité élargi, protégé par un boîtier IP68, blindé contre les perturbations électromagnétiques.

Les options du dispositif



Un système modulaire, adapté à chaque parc éolien

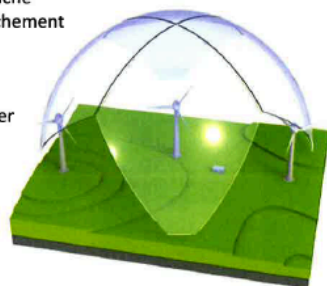
Module 1 - Détection et suivi de mortalité en période diurne et crépusculaire

Ce module, basé sur 3 caméras, détecte et suit les oiseaux autour de chaque éolienne équipée. En cas de risque de collision, le module déclenche la réponse adaptée : régulation et/ou effarouchement



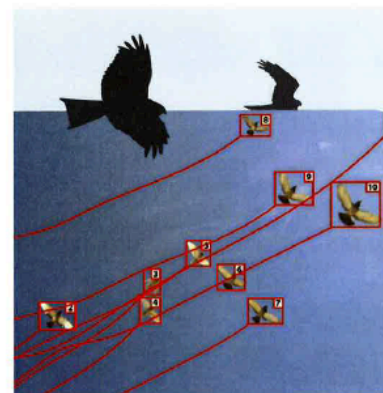
Module 2 - Stéréoscopie

L'utilisation de 4 caméras génère 4 zones de recouvrement où il est possible de trianguler la position des animaux pour optimiser leur positionnement. La précision de la mesure limite les risques d'arrêts inutiles (oiseaux passant au-dessus des éoliennes) et limite les pertes de production.



Module 3- Mortalité nocturne

L'utilisation de caméras de vision nocturne permet de détecter une chauve-souris à plus de 40 m. ProBird devient alors capable de fournir des suivis de mortalité en temps réel, de jour comme de nuit, aussi bien pour les oiseaux que les chauves-souris.



Nos forces

- Une équipe expérimentée dans la régulation de parcs éoliens depuis 2009,
- La maîtrise de l'ensemble de la solution, depuis le design des caméras jusqu'à la programmation des algorithmes, en passant par la communication avec les éoliennes,
- Des solutions robustes, à la pointe de la technologie,
- Des outils pensés pour simplifier l'installation, la maintenance et l'exploitation et maîtriser les coûts.

Des algorithmes intelligents

Les capteurs de ProBird sont exploités par des algorithmes évolués intégrant de nombreuses fonctionnalités :

- capacité de détection en milieu perturbé (entre les pales en mouvement, sur un ciel nuageux...),
- analyse multi-trajectoires,
- localisation tridimensionnelle par extrapolation,
- localisation tridimensionnelle par vision binoculaire.

Néanmoins le système peut être perturbé par des conditions météorologiques peu favorables aux déplacements d'oiseaux et de chauves-souris (pluie, brouillard). Certaines de ces contraintes peuvent être contournées en complétant le système avec un radar.

Modélisation avant implantation

Sens Of Life propose un service de modélisation de perte de productible sur vos projets ou sur vos parcs existants pour évaluer l'efficacité de ProBird suivant vos contraintes (environnement, animaux résidents, passages migratoires). Cette étude préliminaire sécurise la démarche des développeurs et des exploitants, et fournit la visibilité nécessaire à l'intégration environnementale des parcs éoliens.

Sens Of Life SAS
www.sensoflife.com
contact@sensoflife.com



Annexe 3 – Offre de fourniture d'électricité

*La réduction de 300€ ttc correspond à la somme des 3 avoirs qui seront octroyés à la date d'anniversaire du contrat. La réduction sur la facture sera de 100€ ttc par an pendant 3 ans. Le montant versé sera octroyé sur le compte ilek en équivalent de kWh et pourra être déduit de la facture de régularisation. La demande se fera sur l'espace client www.ilek.fr/moi-compte. L'offre promotionnelle est réservée aux logements situés sur les communes suivantes : Bourbailly, Boussois, Chaux, Chazeuil, Chazeuil, Cuisy, Fontaine Française, Lormes, Le Montsaugennais, Oisy, Orville, Paroy le Grand, Rivière-Les-Fosses, Sacquenay, Saint Maurice, Saint-Vincent, Selongey, Til-Châtel et Véronnes. Offre non cumulable limitée aux 500 premiers inscrits. -L'énergie est notre avenir, économisons-la !- ilek, fournisseur d'électricité et de gaz, société anonyme, au capital de 17324 euros, dont le siège social est situé au 18 rue Lafayette 31000 Toulouse, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 802 076 521.

Parc éolien des Sources du Mistral de Sacquenay et Chazeuil (Côte-d'Or) : CNR et son partenaire ILEK propose aux riverains de se fournir en électricité verte et locale

Inauguré le 6 juin 2019, le parc éolien des Sources du Mistral de CNR, composé de 9 éoliennes, vient de fêter sa première année d'exploitation. Une première année satisfaisante avec une production supérieure aux prévisions. Afin de rendre cette énergie locale encore plus concrète auprès de la population riveraine du parc, CNR (Compagnie Nationale du Rhône) et son partenaire ILEK, respectivement producteur et fournisseur d'électricité verte, proposent aux habitants vivant à proximité du parc d'en consommer l'électricité produite. En prime, ils pourront bénéficier d'une réduction sur leur facture d'électricité.

Les 9 éoliennes Vestas situées à Sacquenay & Chazeuil tiennent leur promesse sur cette première année d'exploitation puisque la production a permis de couvrir l'équivalent de la consommation de 4 fois la population de la Communauté de communes Tille et Venelle. Une confirmation de la pertinence du lieu d'implantation de ce parc.

Associer le territoire aux projets d'énergie renouvelable

CNR avait souhaité associer les jeunes citoyens dès le développement du projet de parc éolien. Elle avait missionné le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Pays de Bourgogne pour réaliser des animations scolaires auprès des CM1 et CM2 de l'école de Véronnes (rassemblant les élèves des communes de Sacquenay, Chazeuil, Orville, Véronnes), sur la thématique des énergies renouvelables. Ces animations ont permis aux enfants d'expérimenter et de comprendre les phénomènes climatiques, d'en savoir plus sur les énergies renouvelables et l'énergie éolienne, de découvrir un milieu professionnel.

Consommer l'électricité produite localement

Un an après et toujours dans cette logique d'impliquer les territoires, CNR a établi un partenariat avec ILEK, fournisseur d'électricité verte, pour pouvoir proposer l'énergie produite par les 9 éoliennes à tous les foyers riverains du parc qui le souhaitent. La production des neuf éoliennes des Sources du Mistral permettra de répondre directement à la consommation de la population locale et sera complétée au besoin par de l'hydroélectricité CNR, par exemple en cas de manque de vent ou de forte demande.

Contacts presse CNR :
 Quentin Péchoux – 06 31 27 19 36 – q.pechoux@cnr.tm.fr
 Béatrice AILLOU – 06 07 27 46 07 – b.ailloud@cnr.tm.fr